L'expression de la négation.

La négation permet d'inverser le sens d'un énoncé affirmatif.

La négation s'exprime par la syntaxe ou par le lexique.

I La négation syntaxique

Se construit en 2 parties l'adverbe de négation NE + adverbes plus, pas, point, guère, jamais
ou l'adverbe de négation Ne + pronoms rien, personne, nul, aucun

On distingue :

La négation totale qui porte sur toute la phrase construite avec Ne...pas, Ne ...point, Ne ...aucunement, Ne …nullement
Exemples : Arrias ne se trouble point.
Des choses qui ne sont pas vraies.
Pamphile ne s'entretient pas avec les gens qu'il rencontre.

Ou construite avec la conjonction de coordination Ni ...ni
Exemple :
Quelqu'un qui n'est ni opulent, ni puissant, ni ami du ministre.

Remarque : Ne est parfois employé seul avec les verbes savoir, oser, pouvoir.
Exemple : Je ne sais d'où il vient.

La négation partielle qui porte sur un seul élément de la phrase construite avec les adverbes Ne ...jamais Ne…plus, Ne...guère
Ou des pronoms Ne...Personne, Ne ...rien

Remarque : certains termes négatifs peuvent précéder le verbe et se trouver avant l'adverbe Ne

Nul : déterminant indéfini
Personne : pronom indéfini
Jamais : adverbe

La négation restrictive qui exclut de la négation un seul élément et équivaut à « seulement ».

Je ne raconte rien que je ne sache d'original.

Attention à la négation explétive : dans certaines subordonnées on peut employer un Ne facultatif, il n'exprime pas la négation - Le « ne » que l'on appelle « explétif » s'emploie seul, sans autre adverbe de négation, et n'a pas un vrai sens négatif. Comparez « J'ai peur qu'il ne vienne » et « J'ai peur qu'il ne vienne pas » : la proposition « qu'il ne vienne » contient un « ne » explétif, alors que la proposition « qu'il ne vienne pas » a un vrai sens négatif. Le « ne » explétif apparaît après l'emploi d'un verbe de crainte, de défense, d'empêchement (« craindre », « ne pas douter que », « éviter », « empêcher », …) et peut être supprimé sans changer le sens de la phrase (« J'ai peur qu'il ne vienne » a le même sens que « J'ai peur qu'il vienne », et « qu'il ne vienne » est, du point de vue du sens, le contraire de « qu'il ne vienne pas »).

II La négation lexicale

La négation peut se faire par le lexique :

Avec l'ajout d'un préfixe négatif : in, dé, mal

Impossible, malheureux, déshonorer

Avec l'utilisation d'antonymes : négligé, muet …

Avec la préposition Sans + GN ou un infinitif
Exemple : Ces malheurs sans nom.

Avec les adverbes pas, point, plus employés sans Ne dans une phrase nominale
Exemples : Plus de mot sénateur !
Plus de mot roturier !

Avec l'adverbe Non

Employé seul : Non ! Ou employé en début de phrase pour renforcer la négation : Non, je ne consentirai point à ce mariage.